



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 janvier 2005

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 10 janvier 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 26 janvier 2005

**Mise à disposition d'équipements de la Ville de Niort en vue d'une
utilisation partagée - avenants aux conventions entre la CAN et la
Ville de Niort**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Alain GARCIA, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Mme Annie COUTUREAU.
Mme Nathalie BEGUIER donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à M. Alain GARCIA.
M. Stéphane TRONEL donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 janvier 2005

DELIBERATION D20050020

**d'une utilisation partagée - avenants aux conventions entre la
CAN et la Ville de Niort**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Vous avez validé lors des séances du Conseil Municipal du 29 octobre 2001, 19 mai 2003 et 25 juin 2004 le principe d'une mise à disposition de la Ville de Niort à la CAN d'équipements en vue d'une utilisation partagée.

Le re-transfert de la CAN à la Ville de Niort de certains équipements s'accompagne du retour des personnels. Ainsi, il y a lieu de modifier la clé de répartition relative à la facturation des charges de fonctionnement concernant les équipements suivants étant donné que cette répartition s'effectue suivant le principe de la superficie des locaux occupés :

- Hôtel Administratif,
- Parc Municipal 24 rue de la Chamoiserie,
- Locaux Médecine du Travail - Résidence Angélique sise rue des Equarts.

Ces modifications seront opérées sur les conventions correspondant aux immeubles cités ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2005 par voie d'avenant.

Par ailleurs, compte tenu des diverses affectations de personnel, il convient de mettre fin à la convention afférente à l'immeuble rue Thiers.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les avenants aux conventions de locaux partagés avec la Communauté d'Agglomération de Niort, pour chacun de ces équipements.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gilles FRAPPIER